

Insertion socio-professionnelle



# Les chantiers d'insertion

L'accompagnement  
vers et dans l'emploi



**Emergence-s**

Association d'actions sociales

# Les chantiers d'insertion

---

Maillon essentiel de la politique de lutte contre les exclusions, outil privilégié de la politique de l'emploi, le secteur de l'insertion par l'activité économique doit être mobilisé au profit des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières dans le cadre d'un parcours vers l'emploi (article L 5132-1 du Code du Travail).

Les Ateliers et chantiers d'insertion (ACI) apportent des solutions pertinentes pour un accès et un retour à l'emploi de personnes durablement éloignées du

marché du travail, par la combinaison unique d'un accompagnement social et professionnel fondé sur le contrat de travail qu'elles offrent.

Elles ont, pour vocation, d'adapter les emplois qu'elles proposent, à la situation des personnes au moment de leur recrutement, puis de les faire progresser pour qu'elles puissent satisfaire aux critères d'embauche des autres employeurs et ainsi regagner, au terme de leur parcours d'insertion, le marché ordinaire de travail.

## Le public cible

---

Tous les publics pour lesquels l'insertion vers l'emploi ne paraît pas envisageable dans les conditions ordinaires du marché de l'emploi et qui nécessitent un accompagnement renforcé, notamment les personnes en situation d'exclusion

professionnelle : demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires de minima sociaux, personnes sans domicile fixe, personnes sous-main de justice, jeunes de moins de 26 ans en grande difficulté, publics dits « invisibles ».

## Les missions

---

Les ACI ont pour mission

**> d'assurer l'accueil, l'embauche et la mise au travail sur des actions collectives des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières,**

**> d'organiser le suivi, l'accompagnement, l'encadrement technique et la formation de leurs salariés en vue de faciliter leur insertion sociale et de rechercher les conditions d'une insertion professionnelle durable.**



# Modalité de déploiement du contrat de travail

## Le salarié en chantier d'insertion

- Signe un **contrat de travail à durée déterminée d'insertion** (CDDI) :
  - > de 4 mois
  - > renouvelable dans la limite du PASS IAE délivré
  - > d'une durée hebdomadaire minimale de 20h rémunérées au SMIC horaire
- S'intègre dans une dynamique de réalisation d'une prestation dans le cadre d'une **activité support**.
- Acquiert une **expérience professionnelle valorisable auprès des entreprises du droit commun**.

## L'encadrement technique concourt à l'apprentissage

- De **savoir-être** : assiduité, ponctualité, civilité, respect des consignes, adaptation au contexte de travail.
- De **savoir faire** : réalisation de prestations, mise en œuvre technique, prise en compte des règles de sécurité.
- De **compétences transférables**, qui pourront être testées dans le cadre de mises en situation professionnelles.

## L'accompagnement socioprofessionnel met en œuvre

- Des **entretiens individuels et actions collectives**, permettant l'identification des freins à l'insertion et les actions mobilisables pour les lever.
- Une **évaluation des compétences et capacités professionnelles** en lien avec l'encadrant technique, permettant **d'identifier les objectifs emploi de la personne et les actions de formation** mobilisables si besoin.

## 2 activités support

### > Restauration collective – hygiène et propreté des locaux (14 postes)

Activité alternée entre la cuisine de production du site (préparation, assemblage et distribution de repas ; contribution par l'ensemble de la prestation, à la qualité du service et de l'accueil des convives (personnes hébergées, salariés, personnes extérieures...)). Participation aux missions de stockage et de distribution des marchandises et des matériels, hygiène et propreté des matériels, entretien des locaux du site.

> 2 encadrants techniques d'insertion en maraîchage

> 1 accompagnatrice socioprofessionnelle

### > Maraîchage (14 postes)

au sein d'une exploitation maraîchère labellisée bio, différentes missions : semis et production de plants, techniques culturales multiples, entretien des parcelles, récolte et cueillette, entretien du petit matériel, préparation de la production pour la commercialisation (calibrage, nettoyage, pesée, conditionnement), contact avec la clientèle.

> 2 encadrants techniques d'insertion en restauration collective et hygiène et propreté des locaux

# LE DOMAINE des Tilleuls



## Domaine des Tilleuls

1192 Rue des Tilleuls  
76970 Grémonville

## Contact

En prescrivant des parcours IAE, vous contribuez à la lutte contre les exclusions et à l'objectif d'emploi durable à l'échelle du territoire.

**Les emplois de l'inclusion** : <https://emplois.inclusion.beta.gouv.fr/>

**Service IAE d'Emergence-s** : Tél. **02 35 52 77 51**

[l-ettouati@emergence-s.fr](mailto:l-ettouati@emergence-s.fr)

**Standard Domaine des Tilleuls** : 02 35 95 90 60



**Emergence-s**

Association d'actions sociales

[www.emergence-s.fr](http://www.emergence-s.fr)



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale  
de l'emploi, du travail  
et des solidarités**